

L'ADEME soutien les collectivités, les entreprises et les associations sur des programmes, études et investissements

L'économie des matières premières et la valorisation des déchets

LE PLASTIQUE, pour éviter qu'il ne nous échappe...

Il faut le substituer, le capter, le trier, le réincorporer.



Speaker :

Intervenant: **Bernard VIGNE**



Coordinateur Plastiques et expertise ECI
Direction régionale ADEME PACA

Les programmes 2022 et suivants

- **SUBSTITUTION DU PLASTIQUE A USAGE UNIQUE** (Restauration collective, entreprises) - 400 tonnes substituées en région. **Poursuivi en 2023**
- **DEPLOIEMENT DU TRI SELECTIF HORS FOYER** (Espaces publics et établissements recevant du public) – Plan de relance – Opérations traitées au national. **Non poursuivi en en 2023 – CITEO prendra le relais**
- **MODERNISATION DES CENTRES DE TRI EMBALLAGES MENAGERS** (Permettre la collecte élargie des plastiques) - Plan de relance. **Non poursuivi en 2023. Possibilités d'exception.**
- **PROGRAMME ORPLAST Incorporation & Préparation** (Pour les plasturgistes et les entreprises qui souhaitent utiliser des matières premières issues du recyclage) - 140 M€ déployés en 2 ans. **Poursuivi en 2023 et deviendra ORMAT avec plus de matériaux (plastiques, métaux, cartons, textiles)**

(CITEO 2021)-> **National: 69 kg triés /hab** (dont 20 kg métaux, cartons, plastiques). **région: 53,1 kg triés /hab** (dont 15,6 kg)

Programmes nationaux d'innovation FRANCE 2030

- **DEPOLYMERISATION des plastiques** (Chimique et Enzymatique) – volet broyage à venir – Projets minimum 2M€

15 engagements pour des

Plages sans déchet plastique

Trois paliers d'engagement

PALIER 1
5 engagements réalisés

PALIER 2
10 engagements réalisés

PALIER 3
15 engagements réalisés



SENSIBILISATION

- 1** Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, masques, gants, lingettes et les mouchoirs, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2** Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale). Mener une information particulière pour les gants, lingettes et masques à usage unique.
- 3** Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4** Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5** Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).



RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11** Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- 12** Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.
- 13** Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14** Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15** Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.



PRÉVENTION

- 6** Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.
- 7** Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8** Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9** Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10** Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.



SIGNATURE DE LA CHARTE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur de **Plages sans déchet plastique**, notamment à travers le portail [Biodiversité.gouv.fr](https://www.biodiversite.gouv.fr), qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la Transition écologique à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre de **Plages sans déchet plastique** afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche **Plages sans déchet plastique** au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Le conseil municipal de la commune de **reconnait et approuve ce qui précède.**

Avec notre signature :

- nous adhérons à la charte pour une plage sans déchet plastique ;
- nous nous engageons à mettre en place les indicateurs de suivi et à communiquer les résultats.

Fait à _____ le _____

Signature

Sur 77 Communes littorales concernées 26 sont engagées et 8 sont en cours de signature.

Une Animation ARBE commune avec la Charte Régionale « Zéro Déchet Plastique »

Une délibération unique pour les collectivités

CHARTRE NATIONALE
UNE PLAGE SANS PLASTIQUE

&

CHARTRE RÉGIONALE
ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE
en Méditerranée

Collectivités, entreprises, établissements scolaires
Engagez-vous
et bénéficiez d'un accompagnement

Dispositif d'accompagnement animé par



Dispositif d'accompagnement piloté par



ENGAGER SON TERRITOIRE
DANS UNE DÉMARCHE
ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE

GUIDE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rédaction: ARBE
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Partenaires: OFB
AGENCE NATIONALE POUR L'ÉCOLOGIE
REPUBLICAINE FRANÇAISE
ADEME
RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

La mer, le réceptacle de nos déchets.

- **Surfrider (Riverine input, Plastic origin)** – Evaluation de l'impact sur le littoral des déchets provenant des fleuves (fleuve Var).
- **La collecte et recyclage filet de pêches usagés sur terre (APAM)**
- **Les filets de pêche en mer (CLS filiale du CNES et IFREMER)**



REP Engins de pêche prévue pour 2025.

- **Les opérations « Ports Propres » en Méditerranée** En région: 67 ports certifiés, 50 engagés dans la démarche.



MERCI DE VOTRE ATTENTION, et pour aller plus loin

Une adresse pour s'informer sur les dispositifs, accéder aux cahiers des charges des aides/AAP et déposer les projets :

la plateforme **Agir pour la transition écologique**



PARTICULIERS

Adoptez un quotidien plus écologique : découvrez nos conseils et nos solutions pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.

> VOTRE ESPACE



ENTREPRISES

Entreprise, association, organisme de recherche ou doctorant : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

> VOTRE ESPACE



COLLECTIVITÉS

Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

> VOTRE ESPACE

www.agirpourlatransition.ademe.fr

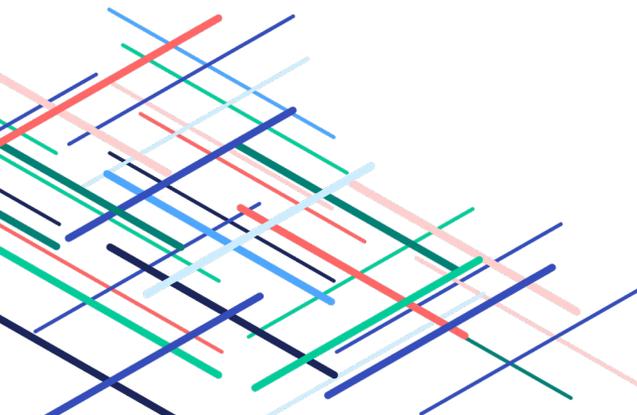
Merci de votre attention et à bientôt !

Astee

**51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex**

astee.org

Retrouvez-nous sur les réseaux :



ARBE
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

